



Lancement de la campagne de communication visant à limiter les appels abusifs du **NUMÉRO 18** des sapeurs-pompiers

Jeudi 12 décembre 2013 à 17 heures 30

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)
33, chemins des Presses à Cagnes-sur-Mer

**VOUS RESPECTEZ
LEUR COURAGE,
RESPECTEZ
LEUR NUMÉRO.**

**ABUSER DES APPELS AU 18
PEUT METTRE DES VIES EN DANGER**

www.sdis06.fr |  **CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES - M A R I T I M E S**

Sommaire

Invitation presse

**Un nombre d'appels
en constante augmentation**

**Pour la première fois dans le département,
une grande campagne de communication
est lancée**

Invitation presse

Lancement de la campagne de communication visant à limiter les appels abusifs du **NUMÉRO 18** des sapeurs-pompiers

Jeudi 12 décembre 2013 à 17 heures 30

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)
33, chemins des Presses à Cagnes-sur-Mer

Jeudi 12 décembre 2013 à 17 heures 30, M. Eric Ciotti, Député, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), lancera une campagne de communication visant à limiter les appels abusifs du numéro 18 des sapeurs-pompiers, en présence du Colonel Alain Jardinot, Directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

Pour la première fois dans notre département....

Le Conseil général des Alpes-Maritimes lance, à partir du 15 décembre prochain, une grande campagne de communication visant à **réduire les sollicitations abusives faites auprès des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).**

En effet, on constate aujourd'hui que **le nombre excessif d'appels injustifiés** reçus par les Centres de Traitement d'Alerte (CTA), **polluent les lignes téléphoniques vouées à répondre à des urgences vitales**, et nuisent ainsi, à la bonne distribution des secours.

Un nombre d'appels en constante augmentation

- Au 31/12/2012, le SDIS 06 comptait 1312 sapeurs-pompiers professionnels (1300 au 1/12/2013) et 2831 sapeurs-pompiers volontaires (2906 au 1/12/2013).
- **La majorité de leurs interventions portent sur le secours à la personne (76 %).**
- **Le nombre d'appels reçus par les CTA des Alpes-Maritimes en 2012 était de 457 742** (451 903 au 8 décembre 2013).
- Cela représente **1 appel toutes les 3 minutes** : un des ratios les plus importants de France.
- Ces appels ont engendré **114 304 interventions en 2012**, 105 218 au 8 décembre 2013.
- Le CODIS est installé à Cagnes-sur-Mer depuis le 15 octobre dernier.

Une hausse continue des interventions des sapeurs-pompiers azuréens ces dernières années...

- **Au plan national**, selon les derniers éléments statistiques publiés le 29 novembre dernier, par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le nombre annuel d'interventions des sapeurs-pompiers est passé, en France, de 3 612 300 en 2002 à 4 255 200 en 2012.

Cela représente une augmentation de 17,79 % du nombre de ces interventions sur la période considérée (2002-2012).

- **Dans les Alpes-Maritimes**, la sollicitation opérationnelle a également connu ces dernières années une augmentation significative.

Leur nombre a grimpé, de **102 340 en 2003 à 114 304 en 2012, soit de 11,7 %**. Soit près de **315 interventions quotidiennes, en moyenne, dans notre département**.

La répartition de cette activité opérationnelle fait apparaître, tant au plan local qu'au plan national, que :

- **la majorité des interventions portent sur le secours à la personne (76 %),**
- les autres portant majoritairement sur les accidents de la circulation, les incendies,
- ou les interventions diverses.

De façon concomitante, l'élément déclencheur de ces interventions, l'appel au 18, marque la même courbe ascendante.

À titre d'information, en 2012, les Centres du Traitement de l'Alerte des Alpes-Maritimes ont reçu 457 742 appels qui ont engendré 124 353 sorties de secours et 114 304 interventions.

Pour 2013, et à ce jour, ce sont 451 903 appels qui ont été reçus, pour 115 243 sorties et 105 218 interventions.

Cela représente 1 appel toutes les 3 minutes, mais aussi un des ratios les plus importants de France, avec près de 350 appels par sapeur-pompier professionnel.

Ces appels sont loin d'être tous justifiés ce qui constitue de plus en plus une gêne à la bonne gestion des secours.

- Beaucoup d'entre eux sont **redondants**,
- d'autres résultent d'une « **mauvaise manipulation** » (déclenchement intempestif d'un téléphone portable dans une poche ou dans un sac à main, etc.),
- d'autres encore ne débouchent sur **aucun transport vers un établissement hospitalier** (entre 13 et 32 % selon une récente étude menée par les CIS de Nice Hancy et de Nice Fodéré, qui ont mené les premières enquêtes sur le sujet sous l'égide du Lieutenant-colonel Olivier Riquier, chef du Groupement Territorial Sud),
- d'autres **ne concernent pas les missions des sapeurs-pompiers** (18 % des appels selon les estimations des CIS précités).

Car, si les sapeurs-pompiers ont toujours effectué des missions qui n'entrent pas dans le champ strict de leurs interventions d'urgence, **le constat d'aujourd'hui met en relief que ce type de sollicitations abusives peut nuire à la bonne distribution des secours et priver d'un véhicule d'urgence, dans le délai normalement imparti, la personne qui en aurait réellement besoin.**

Le Conseil général des Alpes-Maritimes a donc besoin de lancer un véritable travail de pédagogie et d'explication à destination de la population, pour présenter les véritables missions des sapeurs-pompiers.

Il est nécessaire de **rappeler que les pompiers sont compétents pour les secours d'urgence aux personnes, en partenariat avec les autres services ou professionnels concernés (SAMU, médecins...).**

Mais les appels abusifs sont de nature à rendre parfois inefficace le maillage du territoire réalisé pour faire face à l'urgence et à accroître les risques pour les usagers réellement dans le besoin.

Ces appels injustifiés, outre qu'ils polluent les lignes téléphoniques, peuvent nuire à la gestion d'urgences vitales et mettre en danger la vie de personnes qui ont réellement besoin d'un secours.

La population a en effet, parfois, tendance à considérer que les sapeurs-pompiers sont des professionnels des interventions à caractère social ou parfois de confort.

C'est d'ailleurs un sentiment que partagent aujourd'hui beaucoup de pompiers qui estiment effectuer de plus en plus souvent des missions accessoires de service aux personnes.

Dans un contexte où se conjuguent à la fois des besoins toujours accrus en matière de secours, comme l'indiquent les statistiques de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), **il apparaît nécessaire pour le SDIS des Alpes-Maritimes d'effectuer un recentrage sur le cœur de métier des pompiers : l'urgence.**

Pour la première fois dans le département, une grande campagne de communication est lancée

- La campagne débute le 15 décembre prochain, pour une durée de deux mois.
- Ses objectifs :
 - o **réduire les sollicitations abusives** faites auprès des SDIS, via trois messages forts.
 - o **responsabiliser le citoyen** et faire de lui le premier acteur de sa sécurité.
 - o rappeler que les sapeurs-pompiers ne sont pas des professionnels des interventions à caractère social ou de confort. **Leur mission repose essentiellement sur le secours d'urgence à la personne.**
- Elle sera déclinée dans les différents médias de proximité (presse, radios, web, affichage).

Comme l'ont fait d'autres services de secours, en particulier la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le Président du Conseil général des Alpes-Maritimes et Président du SDIS 06, Eric Ciotti, a décidé de lancer une **campagne de communication pour limiter les appels abusifs au 18.**

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) des Alpes-Maritimes, approuvé par arrêté préfectoral du 22 septembre 2010, propose d'ailleurs expressément :

« une campagne de sensibilisation du public sur les sollicitations abusives des services d'incendie et de secours. »

La campagne de communication met en image les sapeurs pompiers en pleine action et délivre 3 messages forts : le courage, la réactivité et la compétence.

**VOUS RESPECTEZ
LEUR COURAGE,
RESPECTEZ
LEUR NUMÉRO.**



**ABUSER DES APPELS AU 18
PEUT METTRE DES VIES EN DANGER**

www.sdis06.fr



**CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES**

**VOUS RESPECTEZ
LEUR RÉACTIVITÉ,
RESPECTEZ
LEUR NUMÉRO.**



**ABUSER DES APPELS AU 18
PEUT METTRE DES VIES EN DANGER**

www.sdis06.fr



**CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES**

**VOUS RESPECTEZ
LEUR COMPÉTENCE,
RESPECTEZ
LEUR NUMÉRO.**



**ABUSER DES APPELS AU 18
PEUT METTRE DES VIES EN DANGER**

www.sdis06.fr



**CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES**

Objectifs

Le but de cette campagne est de rappeler aux usagers que les appels aux pompiers ne doivent pas répondre à un simple besoin de confort, mais doivent répondre à une situation d'urgence.

C'est donc une **démarche citoyenne** qui est engagée.

Il faut donc appeler le 18 :

- les incendies, les risques d'explosion,
- les accidents de la circulation nécessitant des secours à personnes,
- les malaises, chutes, accidents sur la voie publique,
- les opérations nécessitant un savoir-faire particulier : risques chimiques et radiologiques, sauvetage côtier, secours en milieu périlleux,
- les nids de guêpes ou essaims d'abeilles dans des lieux publics ou sensibles (écoles, crèches),
- les opérations consécutives à un événement climatique majeur (tempête, inondations...),
- les ouvertures de portes avec notion de secours à personnes (personnes ne répondant pas aux appels),
- la chute d'objets menaçants sur la voie publique,
- les animaux présentant un risque potentiel,
- les malaises à domicile nécessitant des secours à personnes (le 15 SAMU est prioritaire).

Il s'agit de sortir de la notion de service aux personnes pour revenir sur le cœur de l'activité des sapeurs-pompiers : **le secours d'urgence aux personnes**.

Cette campagne vise également à améliorer la qualité de prestation des services du SDIS, dans un climat général de sollicitation toujours fort, et sans que les moyens engagés soient augmentés.

Plan média

La campagne de communication visant à lutter contre les appels abusifs du numéro 18 sera lancée à partir du **15 décembre prochain, pour une durée de 2 mois**.

Cette grande campagne de communication, sera diffusée via les principaux médias :

- ❖ Insertions presse locale : annonces du 15 décembre 2013 au 19 janvier 2014 ;
- ❖ Spots radios : avec une annonce de 30 secondes, du 16 au 29 décembre 2013 ;
- ❖ web : méga bannière, dans plusieurs sites partenaires, du 16 au 27 décembre 2013 ;
- ❖ affichage : mobilier urbain, pharmacies, lieux d'accueil du public
 - du 23 décembre 2013 au 2 février 2014 : affiches de 120 x 176 dans le réseau abribus du Conseil général des Alpes-Maritimes ;
 - du 26 décembre 2013 au 8 janvier 2014 : affiches de 60 x 80 dans les pharmacies.
- ❖ calendrier des pompiers.

Des affiches au format 40 x 60, un flyer, des stickers format A4, un flyer ainsi que des affichettes qui seront apposées sur les véhicules de secours, seront également distribués.

Un lieu idéal pour lancer cette campagne : le CODIS de Cagnes-sur-Mer

Le Département a décidé de lancer cette campagne sur **le site du CODIS**, installé à Cagnes-sur-Mer, depuis le 15 octobre dernier, à proximité du Centre de Traitement de l'Alerte, puisque le CODIS se trouve au centre de tout le dispositif de l'alerte du département.

Sa fonction première est **d'assurer la gestion des moyens de secours, lors des opérations importantes ou à caractère particulier.**

Cette installation intervenue après près de 25 ans passés au siège de l'État major à Villeneuve-Loubet, constitue une étape majeure dans le système de l'organisation opérationnelle du SDIS.

En effet, conformément au règlement opérationnel approuvé par le Préfet le 28 août 2012, **le CODIS, qui supervise les deux CTA de Grasse et de Nice**, reste l'organe de coordination du Directeur du SDIS, sous l'autorité du Préfet ou du Maire.

Armé quotidiennement par un officier supérieur, un chef de salle, deux opérateurs et un infirmier, le CODIS assure, 24 heures sur 24 et 365 jours par an :

- l'information des autorités,
- la gestion des moyens ou renforts départementaux et extra départementaux,
- la liaison avec le centre opérationnel de zone et les CODIS des autres départements,
- la liaison avec les salles opérationnelles des autres services pouvant être impliqués dans les situations d'urgence à l'échelon départemental ou régional (ERDF, GRDF, RTE, SNCF...),
- le suivi des interventions d'ampleur,
- le suivi du dispositif de mobilisation préventive et des interventions « feux de forêt » pendant la période à risque, ainsi que les hélicoptères bombardiers d'eau,
- l'engagement et le suivi des mouvements, sur le département, des hélicoptères de la Sécurité Civile et des avions bombardiers d'eau.

Le rôle du CODIS est :

- **d'anticiper**, en fonction des informations à sa disposition, du maintien de la couverture opérationnelle et de l'adaptation aux risques,
- **d'aider** en fournissant les moyens adaptés à l'événement et en les recherchant, le cas échéant,
- **d'informer** les autorités.

La nouvelle installation du CODIS, **dirigé par le capitaine Marcel Lovera**, illustre la politique de modernisation des moyens opérationnels engagés par le SDIS 06.

C'est une nouvelle étape, après le regroupement des 6 centres de traitement de l'alerte (CTA) en 2 CTA, l'un pour l'arrondissement de Nice, l'autre pour celui de Grasse.